Cinquantième année. - N ° 228 A 23 novembre 2016

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 253

30 – GARD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

Ventes et cessions

494 830 144 RCS Nîmes.
KAPABE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 4832600.00 EUR.
Adresse : 1121, route de Nîmes, 30220 Aigues-Mortes.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE KAPABE Société par actions simplifiée au capital de 4 832 600 euros Siège social : 1.121, Route de Nîmes - 30220 AIGUES MORTES 494830144 RCSNIMESETFALAURSociété par Actions Simplifiée au capital de 456.000 €urosSiège Social : Route de Sauve 30900 NIMESRCS NIMES 420.593.592.AVIS DE PROJET DE FUSIONAux termes d'un acte sous seing privé en date à Nîmes du 10 novembre 2016, la société FALAUR, société par actions simplifiée au capital de 456.000 euros, dont le siège social est Route de Sauve 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 420.593.592, et la société KAPABE, société par actions simplifiée au capital de 4 832 600 euros, dont le siège social est 1.121, Route de Nîmes 30220 AIGUES MORTES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 494.830.144, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FALAUR par la société KAPABE.La société FALAUR ferait apport à la société KAPABE de la totalité de son actif, soit 10.716.621,83 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 9.351.511,92 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.365.109,91 €uros.La société KAPABE détenant la totalité des 28.500 actions composant le capital social de la société FALAUR il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NIMES au nom des deux sociétés le 18 novembre 2016..